Mon père souhaite vendre notre maison

Par PhilCol54

Bonjour,

Un peu de contexte avant de rentrer dans le vif du sujet.
Mon père, divorcé de ma mère, souhaite vendre la maison où ma s?ur et moi vivons. Elle (20 ans) et moi (25 ans) nous retrouverons sans logement si la vente se conclue. Je précise aussi que nous sommes tous les deux sans emplois et que nous ne sommes pas étudiants.
Là où le sujet se complique, c'est que j'apprend aujourd'hui par un panneau déposé sur le grillage que la maison à été mise en vente par une agence immobilière. Notre père ne m'a pas prévenu de cette vente. Il a aussi menti sur la vraie raison de la venue des personnes -qui sont venu en son absence, que nous avons accueilli et qui ont mis en vente la maison- en nous disant qu'il s'agissait simplement d'une "dame" et d'un "maçon" venus pour estimer le coup de certains travaux.

Encore plus de contexte ? Depuis le divorce de mes parent il y a de cela quelques années, mon père nous adresse à peine la parole quand bien même nous vivons sous son toit. Il consomme de l'alcool de façon chronique mais n'a jamais été violent. Il nous a effectivement permis de continuer à vivre dans la maison lorsque c'était nécessaire après le divorce de mes parents, mais ne participe que très peu voire pas du tout aux frais alimentaires quitte à nous laisser sans rien manger pendant des jours voire des semaines. Il est souvent absent et depuis le début de l'année 2020, il n'est quasiment jamais présent à la maison. Je dresse un tableau très résumé, je n'ai pas passé toutes ces dernières années dans son foyer (études + travail), j'ai fais l'erreur de revenir après des problèmes de santé qui me suivent encore aujourd'hui et la plupart des chose que j'ai expliqué n'ont peut-être aucune valeur juridique.

Il n'empêche que j'aimerai savoir quelles sont toutes nos options après ce constat. Mon père à le droit de mettre en vente la maison, par contre je suis certains qu'une fois vendue, il ne relogera ou n'aidera ni ma s?ur ni moi. Vous n'imaginez même pas le choc émotionnel que nous vivons, nous n'avions rien demandé, rien fait de mal et nous nous sentons trahis et abandonné.

Par sophie75

avant d'émettre l'hypothèse que votre père ne va pas vous aider financièrement après la vente de sa maison, vous devriez lui poser la question. Est-ce que votre mère est en capacité de vous aider financièrement ? percevez-vous le RSA ?

Par PhilCol54

Ce n'est pas une hypothèse, il se défile de ses responsabilités familiales depuis des années. Il ne nous adresse presque pas la parole, mais je suis d'accord avec vous pour dire qu'une discussion va devoir avoir lieu. Je souhaitais simplement bien m'y préparer avant que cela n'arrive.
Oui je perçois le RSA, et ma petite s?ur touchera bientôt son équivalent pour les jeunes de moins de 25 ans. Ma mère nous aidera surement mais elle n'a pas de gros moyen financier.

Par sophie75

"Le RSA (Revenu de Solidarité Active) est une aide accordée aux personnes démunies ou disposant de faibles ressources. Il est versé chaque mois pour assurer un revenu minimal. Le RSA est compatible avec l'hébergement à titre gratuit. Son montant peut varier selon la situation.

Si vous êtes hébergé chez vos parents ou chez une autre toute personne à titre gratuit et que vous ne participez pas au loyer, vous pourrez subir un abattement de votre RSA. Dans le cas du logement à titre gratuit, la CAF prend en compte un forfait logement, qui dépend de la composition du foyer. En 2020, ce forfait logement est de :

Composition du foyer Forfait logement CAF
1 personne seule 67,17 ?
2 personnes 134,34 ?
3 personnes et plus 166,24 ?
Ces montants sont déduits du RSA perçu par le bénéficiaire."
"Au 1er avril 2020, le montant forfaitaire mensuel du revenu de solidarité active (RSA) est de 564,79 ? pour une personne seule en métropole et dans les Dom (hors Mayotte), contre 559,74 ? précédemment. Le RSA est versé chaque mois par la CAF"

Vous serait-il difficile d'obtenir un logement social pour vous et votre s?ur ?